

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE D'YMERAY

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 14 mars 2019**

Date de convocation : 7 mars 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers absents excusés : 3  
Nombre de conseillers votants : 15

**L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars, à vingt heures**, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, BRETON Christine, PITON Mugnette, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, PETIT Sébastien, LE ROY Jean-Claude, MOREAU Marylène, SCHNORR Roland, MEUNIER Hélène, TRIN Nathalie.

**Etaient absents excusés :**

Mme GOKELAERT Pascaline, pouvoir à M. CONRARD Amaury,  
M. GRIMAULT Guillaume, pouvoir à Mme Christine BRETON,  
Mme LANDRY Pascale, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne.

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Monsieur Amaury CONRARD a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2019.**

(Arrivée de Mme MEUNIER Hélène).

Le compte-rendu est approuvé.

En ce qui concerne les panneaux « fin de zone 30 », rue de la mairie, il est indiqué ceux-ci ne sont pas conformes à la réglementation.

**3. Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du service des Eaux.**

(Arrivée de Mme TRIN Nathalie).

Madame le Maire présente le Compte Administratif du service Eau établi pour l'année 2018

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier de Maintenenon.

**1°) Exercice 2018**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	8 416.89	2 280.00	<b>6 136.89</b>
<b>Fonctionnement</b>	9 514.75	4 906.00	<b>4 608.75</b>
<b>Total</b>	17 931.64	7 186.00	<b>10 745.64</b>

## 2°) Résultat de clôture 2018

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>Investissement</b>	-2 230.89		6 136.89	<b>3 906.00</b>
<b>Fonctionnement</b>	53 020.21	4 510.89	4 608.75	<b>53 118.07</b>
<b>Total</b>	50 789.32	4 510.89	10 745.64	<b>57 024.07</b>

## 3°) Restes à réaliser 2018 : Néant

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2018 du service Eau dont les résultats sont présentés ci-dessus.

(Arrivée de M. PETIT Sébastien).

Madame le Maire présente ensuite le Compte de Gestion du service Eau établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2018.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2018 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2018 du service Eau.

## 4. Affectation du résultat 2018 du service des Eaux.

Vu le résultat de clôture 2018

Investissement : + 3 906,00 €  
Fonctionnement : + 53 118,07 €

Considérant l'état des restes à réaliser :

Recettes : 0,00 €  
Dépenses : 0,00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2018 du service des Eaux comme suit :

(Rec. Fonct.) – article 002 : 53 118,07 €  
(Rec. Inv.) – article 1068 : 0,00 €  
(Rec. Inv.) – article 001 : 3 906,00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2018 du service Eau tel que proposé.

## 5. Budget Primitif 2019 du service des Eaux.

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019 du service Eau incluant l'affectation du résultat 2018, le compte de gestion et le compte administratif 2018 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 du service des Eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 62 118,07 € en section d'exploitation et à la somme de 66 080,07 € en section d'investissement.

## 6. Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du service Assainissement.

Madame le Maire présente le Compte Administratif du service Assainissement établi pour l'année 2018

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier de Maintenon.

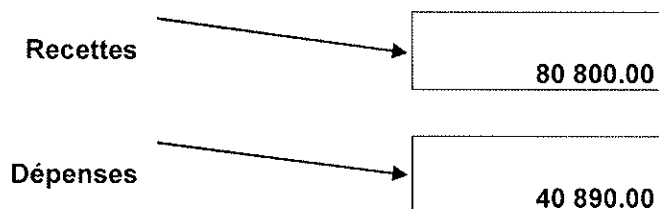
### 1°) Exercice 2018

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	21 087.40	127 425.35	-106 337.95
Fonctionnement	62 211.19	29 719.08	32 492.11
<b>Total</b>	<b>83 298.59</b>	<b>157 144.43</b>	<b>-73 845.84</b>

### 2°) Résultat de clôture 2018

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	90 491.90		-106 337.95	-15 846.05
Fonctionnement	49 265.41	0.00	32 492.11	81 757.52
<b>Total</b>	<b>139 757.31</b>	<b>0.00</b>	<b>-73 845.84</b>	<b>65 911.47</b>

### 3°) Restes à réaliser 2018



Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2018 du service Assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Madame le Maire présente ensuite le Compte de Gestion du service Assainissement établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2018.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2018 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2018 du service Assainissement.

## 7. Affectation du résultat 2018 du service Assainissement.

Vu le résultat de clôture 2018 :

Investissement : - 15 846,05 €  
Fonctionnement : + 81 757,52 €

Considérant l'état des restes à réaliser :

Recettes :	80 800,00 €
Dépenses :	40 890,00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2018 du service des Eaux comme suit :

(Rec. Fonct.) – article 002 :	81 757,52 €
(Rec. Inv.) – article 1068 :	0,00 €
(Dép. Inv.) – article 001 :	15 846,05 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2018 du service Assainissement tel que proposé.

### **8. Budget Primitif 2019 du service Assainissement.**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019 du service Assainissement incluant l'affectation du résultat 2018, le compte de gestion et le compte administratif 2018 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 125 781.52 € en section d'exploitation et à la somme de 1 389 929.00 € en section d'investissement.

### **9. Acceptation de devis.**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager les dépenses suivantes et signer les devis correspondants :

1°) Scarification et reprofilage de la rue des Petits Prés.

Devis de l'entreprise TOUZET : 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC.

2°) Fourniture et mise en œuvre de grave ciment chemin du Moulin de Pont.

Devis de l'entreprise TOUZET : 1 660 € HT, soit 1 992 € TTC.

3°) Fourniture et installation d'un chauffe-eau dans le local technique communal.

Devis de l'entreprise MOREAU : 1 150,47 € HT, soit 1 380,56 € TTC.

4°) Fourniture et installation d'un nouveau PC à l'école.

Devis de l'entreprise ZIDANE Communication : 975 € HT, soit 1 072,50 € TTC (taux de TVA à vérifier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ces 4 devis,
- donne délégation à Madame le Maire, pour toutes formalités et signatures relatives à ces commandes.

Madame le Maire présente également les devis sollicités pour la pose des jeux face à la cantine.

Des informations complémentaires seront demandées aux entreprises (calibre des gravillons, type de bordures, ...).

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire et aux Adjointes pour le choix définitif de l'entreprise.

## 10. Report en 2020 du programme d'enfouissement des réseaux rue du Chapitre.

Madame le Maire rend compte de la démarche effectuée auprès d'Énergie Eure et Loir, et de sa réponse.

## 11. Informations

- Décisions d'urbanisme.

### Permis de construire :

2018-009 : CLAAS France, chemin des Grands Prés du Gué	Construction bureaux et centre de formation	Avis favorable
2018-010 : M. BERKANE-Mme MARSIN, 14A rue de l'Ormail	Construction d'une habitation	Avis favorable

### Déclarations Préalables :

2019-001 : EDF-Energie solaire, 2 rue des Petits Prés	Pose de panneaux solaires	Avis favorable Commission Refus ABF
2019-002 : M. SOLDEVILA Jean-Pierre, 35 rue des Cloiseaux	Ravalement Grange	Avis favorable
2019-003 : Mme LEFEVRE Mélina, 17 rue de l'Ormail	Réfection clôture	Avis favorable
2019-004 : Mme GUÉRARD Patricia, 8 rue de l'Ormail	Réfection crépis d'un mur	Avis favorable
2019-005 : M. PERCHAT Lionel, 22 rue de l'Ormail	Réfection couverture & pose de 2 fenêtres de toit	Avis favorable

- Dates :

- o Réunions internes (non publiques) :
  - CCAS : jeudi 4 avril à 18h00.
  - Commission des finances élargie à l'ensemble du conseil : lundi 8 avril à 18h30
  - Commission d'urbanisme : mercredi 17 avril à 14h00
- o Prochain Conseil Municipal : jeudi 11 avril à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,



Jocelyne PETIT

